

ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)

27 et 28 octobre 2022

THÈME DU COLLOQUE
GLOBALISATION, TERRORISME ET SOUVERAINETÉ EN AFRIQUE
Axe 11: Droit, Frontière et Terrorisme

TRAITÉS D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION ET GESTION DU TERRORISME POUR UNE PAIX
DURABLE: LE TRAITÉ DE L'ÉLYSÉE (FRANCE-ALLEMAGNE) ET LE TAC (CÔTE D'IVOIRE-
BURKINA FASO)

N'GUESSAN Kouassi Félix

Maître-Assistant

Enseignant-Chercheur

Ecole Normale Supérieure d'Abidjan

Département de Langues (Section Allemand)

felixn75@yahoo.fr

Abstract

This study analyses the contribution of the Élysée Treaty and the Treaty of Amity and Cooperation (TAC) to the fight against terrorism for the establishment of sustainable peace in the signatory countries. Our methodological approach is based on the documentary research, historical method and the comparison. Our analysis is organized along three axes: 1. About the Élysée Treaty and the Treaty of Amity and Cooperation (TAC) ; 2. The Élysée Treaty and the TAC faced with terrorism, a new security challenge ; 3. About the efficiency or ineffectiveness of the Élysée Treaty and the TAC in the fight against terrorism.

Keywords : Côte d'Ivoire-Burkina Faso, France-Germany, Sustainable Peace, Terrorism, Treaty of Amity

Zusammenfassung

Diese Arbeit analysiert den Beitrag vom Élysée-Vertrag und den der Freundschafts - und Kooperationsvertrag (FKV) zur Terrorismusbekämpfung für einen nachhaltigen Frieden in den Unterzeichnerländern. Unser methodologischer Ansatz beruht auf der Literaturrecherche, auf der historischen Methode und dem Vergleich. Unsere Analyse dreht sich um drei Teilen : 1. Vom Élysée-Vertrag und der Freundschafts – und Kooperationsvertrag (FKV) ; 2. Der Élysée-Vertrag und der Freundschafts - und Kooperationsvertrag (FKV) vor dem Kampf gegen den Terrorismus, eine neue Sicherheitsherausforderung; 3. Von der Wirksamkeit.oder Ineffizienz vom Élysée-Vertrag und der Freundschafts - und Kooperationsvertrag (FKV).

Schlüsselwörter : Côte d'Ivoire-Burkina Faso, Frankreich-Deutschland, Nachhaltiger Frieden, Terrorismus, Freundschaftsvertrag

Résumé

Ce travail analyse l'apport du Traité de l'Élysée et du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) dans la lutte contre le terrorisme pour l'instauration d'une paix durable dans les pays signataires. Notre démarche méthodologique repose sur la recherche documentaire, la méthode historique et la comparaison. Notre analyse s'articule autour de trois axes, qui s'énoncent ainsi : 1. Du Traité de l'Élysée et du TAC ; 2. Le Traité de l'Élysée et le TAC face au terrorisme, nouvel enjeu sécuritaire ; 3. De l'efficacité ou de l'inefficacité du Traité de l'Élysée et du TAC dans la lutte contre le terrorisme.

Mots-clés : Côte d'Ivoire-Burkina Faso, France-Allemagne, Paix durable, Terrorisme, Traités d'Amitié

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Introduction

La montée de la menace terroriste aussi bien en Europe qu'en Afrique mérite une réflexion profonde. Les attaques islamistes perpétrées en Allemagne depuis 2011 n'arrêtent pas d'embraser la communauté nationale et d'occasionner l'ascension des mouvements d'extrême droite. Les attentats terroristes meurtriers qu'a connus la France en 2013 et les menaces répétées engagent cette puissance militaire à une introspection, à une analyse minutieuse de la question terroriste. Si le Burkina Faso est depuis 2015 une cible privilégiée d'attaques quasi-quotidiennes de bandes terroristes, la Côte d'Ivoire, autrefois épargnée, est désormais aussi dans le viseur des djihadistes. L'on en veut pour preuve les attaques de Grand-Bassam de 2016 et celles de Kafolo de 2020. Face à l'avancée, à l'enracinement des mouvements terroristes et islamistes, à la perméabilité des frontières, au débauchage de la jeunesse dans certains de ces pays par des bandes terroristes, la paix sociale apparaît fragilisée. L'ordre et la stabilité politiques demeurent, par la même occasion, perpétuellement menacés. Alors que, pour se développer, ces États ont besoin de tranquillité, de paix durable (F. B. Diabaté, 2022, p. 3); cette paix qui dure dans le temps, qui s'instaure sans compromissions et qui, à l'instar du développement durable, profite aux générations actuelles et sans soucis majeurs aux générations futures. Fort heureusement, des traités d'amitié et de coopération ont été signés entre États. En effet, l'amitié scellée entre la France et l'Allemagne à travers le Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963 résulte de la volonté manifeste des deux pays voisins phares de l'Union Européenne à œuvrer ensemble, à conjuguer leurs efforts dans tous les domaines pour consolider la paix et le développement dans un monde de plus en plus globalisé.

De leur côté, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, entités partageant une frontière et tous deux appartenant à la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont signé, depuis le 29 juillet 2008, le Traité d'Amitié et de Coopération (TAC), en vue de renforcer la coopération bilatérale et mutualiser les forces dans divers domaines pour faire efficacement face aux défis de la globalisation. Face aux différentes attaques et à la situation sécuritaire délétère que vivent ces États, le Traité de l'Élysée et le TAC peuvent-ils se présenter comme des outils complémentaires efficaces de lutte contre le terrorisme pour l'instauration d'une paix durable dans les États signataires ? Telle est notre question centrale. Cette question principale appelle des questions secondaires à savoir : comment ces traités de coopération se présentent-ils ? Les mécanismes internes de lutte des États concernés sont-ils à la hauteur des nouveaux enjeux sécuritaires ? Quel rôle peuvent jouer effectivement ces traités de coopération respectifs dans la lutte contre le terrorisme ? Quel impact, ces traités peuvent-ils avoir sur la préservation et la consolidation de la paix dans les différents pays signataires ?

Ce travail a pour objet d'analyser l'apport du Traité de l'Élysée et du TAC dans la lutte contre le terrorisme pour l'instauration d'une paix durable. De façon spécifique, il vise à faire comprendre le rôle que peuvent jouer ces deux traités dans la lutte contre le terrorisme dans les pays signataires. Notre démarche méthodologique repose sur la recherche documentaire, la méthode historique et la comparaison. Nous avons été confrontés à des difficultés. Les questions de défense, de sécurité et liées au terrorisme étant sensibles, nous n'avons pas pu obtenir d'interviews avec des personnes ressources qui auraient pu suffisamment nous éclairer sur certains aspects de notre travail et qui, sans nul doute, auraient été d'un apport certain. Notre travail s'articulera autour de trois grands axes : 1. Du Traité de l'Élysée et du TAC ; 2. Le Traité de l'Élysée et le TAC face au terrorisme, nouvel enjeu sécuritaire ; 3. De l'efficacité ou de l'inopérance du Traité de l'Élysée et du TAC dans la lutte contre le terrorisme.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

1. Du Traité de l'Élysée (France-Allemagne) et du TAC (Côte d'Ivoire-Burkina Faso)

Les relations entre la France et l'Allemagne n'ont pas toujours été au beau fixe. Plusieurs moments d'adversité ont été observés entre les deux pays. Quand le Général De Gaulle et le Chancelier Konrad Adenauer signaient le Traité de l'Élysée, un traité de coopération le 22 janvier 1963, ils envisageaient sceller la réconciliation. Selon H. Combis et C. de Gaulle, « le Traité de l'Élysée, signé entre la République fédérale d'Allemagne et la République française, concrétise donc véritablement la réconciliation entre les deux ennemis dits "héréditaires", jetant enfin le voile sur une période de guerres, qui s'éternisait depuis 1870 » (2022). Choisissons quelques objectifs du traité triés sur le volet. Dans l'Acte fondateur du traité concernant l'Organisation par exemple, il ressort que « les deux pays vont coopérer dans les domaines politiques, économiques et culturels ainsi que les domaines de la défense, de l'éducation et de la jeunesse » (chapitre I). Relativement au Programme du traité, les objectifs poursuivis dans le domaine de la défense sont « sur le plan de la stratégie et de la tactique de rapprocher leurs doctrines en vue d'aboutir à des conceptions communes » (Acte fondateur, chapitre II). Ce volet prévoit aussi « des échanges de personnel entre les armées... » (Acte fondateur, chapitre II) et « l'élaboration de projets d'armement... » (Acte fondateur, chapitre II).

Le Traité d'Amitié et de Coopération (TAC), pour sa part, a été signé le 29 juillet 2008 entre l'État de Côte d'Ivoire et celui du Burkina Faso, représentés au plus haut sommet par les deux Chefs d'État respectifs d'alors, Laurent Gbagbo et Blaise Compaoré. Ce traité marque la volonté affichée des deux entités de collaborer franchement dans divers domaines qui sont clairement énumérés dans le préambule de son Acte fondateur. Le préambule mentionne que les deux États sont « désireux de consolider la coopération entre les deux pays dans les domaines d'intérêt commun, en particulier politique, socioéconomique, culturel, scientifique, militaire, sécuritaire et judiciaire » (Acte fondateur du TAC). Il est à noter que la signature de ce TAC n'est pas fortuite car ces deux États frontaliers partagent des pans communs d'histoire depuis la période de la colonisation. D'ailleurs, les deux pays avancent, lors de la signature du traité, des « liens séculaires de fraternité et de solidarité qui unissent les Peuples ivoirien et burkinabè » (Acte fondateur du TAC), dont ils sont « conscients » (Acte fondateur du TAC). Clairement déclinés dans l'Article 1^{er} du Titre I, les objectifs du TAC sont ainsi présentés :

Créer un cadre de concertation permanent entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire et de mettre en place un partenariat dynamique pour garantir la stabilité et la prospérité des deux pays ; consolider les relations privilégiées de fraternité et coopération dans les grands domaines d'intérêt commun, notamment politique, socioéconomique, culturel, scientifique, judiciaire, de défense, d'environnement et de droits humains entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire ; stimuler le processus d'intégration sous-régionale ; promouvoir le bien-être des peuples burkinabè et ivoirien (Acte fondateur du TAC).

Toutefois, ces traités sont confrontés à des défis sécuritaires dont le terrorisme.

1. Le Traité de l'Élysée et le TAC face au terrorisme, nouvel enjeu sécuritaire

Les pays signataires, d'une part, du Traité de l'Élysée et du TAC, d'autre part, sont confrontés à des défis sécuritaires. Un point commun est à relever. Ils font tous face au terrorisme.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

1.1. La France et l'Allemagne, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso à l'épreuve de la montée du terrorisme

D. Reynié présente, dans un ouvrage sur le terrorisme dans le monde, qu'il a écrit avec ses collaborateurs de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol), l'acte terroriste « comme la menace de l'usage ou l'usage effectif de la force et de la violence illégales par un acteur non étatique afin d'atteindre des objectifs politiques, économiques, religieux ou sociaux, par la peur, la coercition ou l'intimidation » (2019). Reynié et la Fondation pour l'innovation politique, toujours pour caractériser l'acte terroriste, poursuivent en ces termes :

Cette définition se prolonge dans l'énumération d'un ensemble de caractéristiques précisant la nature de l'acte terroriste : il doit être intentionnel et résulter d'un calcul conscient de la part de son auteur ; il doit comprendre un certain niveau de violence ou de menace de violence imminente, qu'il s'agisse de violence physique ou matérielle ; les auteurs de l'incident doivent être des acteurs non étatiques (2019).

La France est présentée, selon des experts en question de terrorisme, comme le pays d'Europe ayant connu le plus d'attaques terroristes. À en croire D. Reynié et Fondapol, « la France a été le pays le plus touché de toute l'Union européenne, avec 71 attentats islamistes commis sur son sol entre 1979 et 2019. Ces attentats ont fait au moins 317 morts » (2019). Toutefois, ce sont les attaques qui se sont perpétrées depuis 2012 qui ont fait le plus de victimes. Evoquant toujours le bilan du terrorisme en France, Reynié dépeint le sombre tableau suivant. Selon lui, « en France, sur une période récente, depuis le premier des attentats perpétrés par Mohammed Merah, le 11 mars 2012, on recense 47 actes terroristes, soit un attentat meurtrier tous les deux mois, ayant coûté la vie à au moins 280 personnes » (2019). Nous n'avons pas, ici, la prétention d'énumérer tous les attentats survenus dans ce pays. Cependant, l'attentat contre l'hebdomadaire français Charlie Hebdo le 7 janvier 2015 faisant 12 morts et 11 blessés (L. Monde.fr ; AFP et Reuters, 2015) et ceux du 13 novembre 2015 à Paris faisant 131 victimes et plus de 350 blessés (J. de Kiss, 2022) ont créé l'émoi dans tout le pays, compte tenu de la violence inouïe constatée. La plupart des terroristes se réclamaient d'Al Qaida dans la péninsule arabique (AQPA) ou du groupe État islamique (EI). Devant le bilan lourd et macabre des attaques, le Président de la République française Emmanuel Macron parle de « l'hydre islamiste »¹ (D. Reynié, 2019).

Moins médiatisées et moins nombreuses qu'en France, les attaques terroristes récentes en Allemagne sont perpétrées en majorité à partir de 2016, depuis l'attentat qui a été enregistré à l'aéroport de Francfort le 2 mars 2011 au cours duquel, deux aviateurs américains ont trouvé la mort (P. Saint-Paul, 2011). Pour l'année 2016, on pourra citer, entre autres, l'attentat du 19 décembre sur un marché de Noël situé sur la Breitscheidplatz, dans l'ouest du centre-ville de Berlin. Cette attaque a fait au moins 12 morts et au moins 48 blessés, selon la police ; l'attentat du 24 juillet où un réfugié syrien de 27 ans, débouté de sa demande d'asile, se fait exploser dans le centre d'Ansbach, une ville de 40 000 habitants en Bavière, à proximité d'un festival de musique en plein air. Il est tué dans la déflagration, tandis que quinze personnes sont blessées... La plupart de ces attentats sont revendiqués par l'État islamique (EI). Par contre, d'autres attaques ne sont pas revendiquées. C'est le cas de cette attaque du 22 juillet à Munich où un déséquilibré ouvre le feu en fin d'après-midi dans un centre commercial et fait neuf morts

¹ La figure de l'hydre désigne un mal qui se renouvelle en dépit des efforts faits pour l'éradiquer.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

et 35 blessés, avec un pistolet acquis illégalement. Des tentatives d'attaques sont aussi déjouées (Le Monde ; AFP, 2022).

Longtemps épargnée, la Côte d'Ivoire connaît, elle aussi, depuis 2016 des attaques et menaces terroristes. Menée par une bande d'hommes lourdement armés, l'attaque de Grand-Bassam, une ville balnéaire située dans le sud de la Côte d'Ivoire et fréquentée par de nombreuses personnes parmi lesquelles un nombre important de touristes, le 13 mars 2016, a été d'une violence inouïe et d'un choc épouvantable. En effet, des djihadistes ont ouvert le feu sur des personnes qui se trouvaient sur la plage ce jour-là ainsi que dans trois établissements hôteliers situés aux abords. Faut-il rappeler, à toutes fins utiles, que la Côte d'Ivoire vivait pour la première fois cette épreuve. Le bilan est très lourd. L'on dénombre dix-neuf morts et trente-trois blessés (M. Ben Yahmed, 2016). Cette attaque meurtrière, revendiquée par Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ne sera pas la dernière. Dans la nuit du 10 au 11 juin 2020, soit quatre ans après la première, une autre attaque menée toujours par des djihadistes fait une dizaine de morts et des blessés dans les rangs des soldats ivoiriens (V. Duhem, 2020) dans le nord de la Côte d'Ivoire non loin de la frontière du Burkina Faso lors d'une opération militaire conjointe baptisée « Comoé ». Relatant les détails de l'attaque et selon ses informations, le magazine africain Jeune Afrique mentionne, dans un numéro en ligne publié le 20 juin, ceci :

L'attaque du 11 juin dernier, perpétrée contre une base mixte de la gendarmerie et de l'armée à Kafolo, dans le nord de la Côte d'Ivoire, a été organisée par trois commandos venus du Burkina Faso. Elle a été réalisée en représailles à l'opération Comoé (11 au 24 mai), qui a abouti à la destruction de plusieurs bases mobiles appartenant aux jihadistes (2020).

Cette autre attaque, quoique non revendiquée, est opérée, selon V. Duhem, selon le mode opératoire² des attaques djihadistes (2020). V. Duhem affirme, dans cet ordre d'idée, que « l'assaut a été lancé simultanément à deux ou trois endroits différents par plusieurs dizaines d'hommes armés - entre 20 et 30 -, arrivés principalement à motos. Les militaires ont été surpris dans leur sommeil, avant de répliquer » (2020). Il faut ajouter à ces attaques médiatisées d'autres qui le sont moins ou des escarmouches entre militaires et djihadistes (S. Bernard, 2022) qui sont passées volontairement et cela à dessein sous silence par l'État, pour ne pas créer de psychose au sein de la population ainsi que des attaques attribuées à des groupes non identifiés que l'on assimile à « des coupeurs de route »³ (B. Mieu, 2020).

En ce qui concerne le Burkina Faso, tous les observateurs avertis de la scène politique s'accordent pour dire que les attaques terroristes commencent dans ce pays à partir de 2015. Enumérant les groupes terroristes, D. Gormezano note avec AFP, Reuters et Rfi que « c'est principalement dans le nord et l'est du pays, dans la zone dite des trois frontières (Mali, Niger Burkina Faso) que le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), filiale d'Al-Qaïda, et l'organisation État islamique du grand Sahara (EIGS) font régner la terreur » (2020). Poursuivant sur les conséquences de ces attaques, il ressort, toujours selon Gormezano, qu'« au Burkina Faso, depuis 2015, les attaques de groupes jihadistes liés à Al-Qaïda et à l'organisation État islamique ont fait plus de 2 000 morts, civils et militaires, et contraint 1,5 million de personnes à fuir leur foyer » (2020). La déstabilisation du Burkina Faso connaît, en effet, plusieurs étapes : des attaques d'hôtels abritant des expatriés dans la capitale, d'ambassades, des affrontements intercommunautaires avec des incendies de villages et des tueries massives suivies de

² Le mode opératoire se présente généralement par plusieurs dizaines d'individus armés qui arrivent à motos et attaquent par surprise ou par embuscade.

³ Le terme de « coupeurs de route » désigne des bandes organisées d'individus armés ou toute autre forme de banditisme dont le mode opératoire consiste à obstruer la route et dépouiller les citoyens de leurs biens qui bien de fois vire à des drames

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

déplacements internes. Les différentes attaques nous amènent à analyser le fonctionnement des mécanismes internes de lutte dans ces pays.

1.2. De l'inhibition des mécanismes internes de lutte contre l'hydre terroriste

Les mécanismes internes de lutte contre le phénomène de la violence terroriste sont-ils efficaces ou à contrario inhibés ? La réponse à cette question nous paraît essentielle car ces mécanismes constituent les premiers outils et les principaux de lutte. Cette réponse nous situera, en outre, dans le point suivant de notre travail, sur la nature et l'importance ou non des traités d'amitié et sur le rôle qu'ils doivent jouer dans la lutte contre le terrorisme. Quand l'on observe l'ampleur, la fréquence et le bilan des attaques dans les différents pays, l'on peut aisément avancer que, même si des efforts sont faits, même si des moyens sont déployés pour lutter contre le terrorisme, des défaillances existent dans les différentes stratégies mises en œuvre par les différents pays. La quasi-totalité des États du monde se sont dotés, pour assurer leur sécurité interne et externe, de forces de défense et de sécurité ainsi que de services de renseignement. Toutefois, la montée de la menace terroriste partout sur la planète a changé la donne, quant à la restructuration de ces forces de défense et de sécurité et à l'adaptation des services de renseignement.

Le terrorisme s'inscrit, en effet, selon O. Passot dans un « continuum transfrontalier et relationnel » (2018/2, p. 63-71). Et pour faire barrage à cette hydre terroriste, Passot mentionne que « le renseignement est devenu un élément central de l'arsenal sécuritaire » (2018/2, p. 63-71). Pour lui, « le nouveau contexte sécuritaire légitime une « guerre de l'ombre », à laquelle le renseignement a longtemps été assimilé tout en modifiant profondément ses pratiques et sa visibilité » (2018/2, p.63-71). Que ce soit en France, en Allemagne, en Côte d'Ivoire ou au Burkina Faso, « l'idée d'un continuum sécurité-défense a fait son apparition » (O. Passot, 2018/2, p. 63-71). Les services de renseignement se sont institutionnalisés dans ces pays comme dans bien d'autres. La communauté française du renseignement désigne l'ensemble des services de renseignement de la République française. Le Service fédéral de renseignement, en allemand : Bundesnachrichtendienst (BND), est le service de renseignement extérieur du gouvernement fédéral allemand. L'Agence Nationale de Renseignement (ANR) est l'agence responsable des services de renseignement burkinabè. En Côte d'Ivoire, c'est la Direction des services généraux qui gère le renseignement. Les questions de défense et de sécurité y compris les questions de renseignement étant des questions sensibles, il est quasiment impossible pour nous d'accéder à certaines informations classées confidentielles. D'où l'impossibilité pour nous de décrire de façon détaillée le fonctionnement des systèmes de renseignement des États concernés.

Toutefois, comme mentionné plus haut, les multiples attaques observées avec leurs bilans macabres appellent quelques réflexions sur leurs causes et sur l'efficacité et l'efficience des mécanismes internes de lutte contre le terrorisme. Parmi les raisons, nous pouvons noter la défaillance des systèmes de renseignement, les complicités internes, les stratégies complexes des terroristes, la porosité des frontières ainsi que le manque de formation des forces de sécurité. Certaines défaillances sont spécifiques aux pays en voie de développement, donc à la Côte d'Ivoire et au Burkina Faso et d'autres communes à tous les pays concernés par les deux traités.

Il est, pour nous, évident que s'il y a une attaque dans un pays donné, cela veut bien signifier que les services de renseignement n'ont pas bien fonctionné. Généralement, dans les États africains subsahariens, les services de renseignement manquent de matériels et d'équipements modernes. Cela est dû à l'insuffisance du budget alloué à cet effet. Cette situation malencontreuse est évoquée par le Président de la République de Côte d'Ivoire Alassane Ouattara, cité par A. R. Souaga, le lundi 6 janvier

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

2020 à l'occasion de la présentation des vœux de nouvel An au Président de la République. Selon A. R. Souaga, « Alassane Ouattara a annoncé un effort substantiel dans la dotation des Services de renseignement ivoiriens qui triment avec de maigres budgets de fonctionnement » (2020). Toujours selon Souaga, « égrenant le chapelet d'actions à mener par le gouvernement pour les forces armées et forces de sécurité intérieures » (2020), le président ivoirien a annoncé qu'« un effort substantiel sera également consacré au domaine du Renseignement qui nécessite des investissements importants, compte-tenu des menaces internationales » (2020).

À cette raison, il faut ajouter l'instabilité des États africains, la susceptibilité de leurs dirigeants et la fragilité qui caractérise les institutions qui font que chaque fois qu'un président arrive au pouvoir, il opère des nominations fantaisistes voire tribales et claniques dans l'armée et dissout carrément l'organe en charge du renseignement existant. Ainsi, le perpétuel recommencement rend inopérant et inefficace le renseignement. L'Agence Nationale de la Stratégie et de l'Intelligence (ANSI), agence nationale de renseignement sous le magistère de Laurent Gbagbo, ex-Président de la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011, a été dissoute par exemple en Côte d'Ivoire à l'arrivée de Alassane Ouattara au pouvoir en 2011 ; quant au Burkina Faso, un capitaine de l'armée du nom de Oumarou Yabré est nommé au poste de directeur général de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) après le putsch du capitaine Ibrahim Traoré intervenu le 30 septembre 2022 (Faso7, 2022).

La complicité au sein du renseignement est aussi un facteur inhibant des services de renseignement. Dans la quasi-totalité des États développés ou sous-développés, des complicités sont observées, d'une part, entre des agents de renseignement ou des forces de sécurité et de défense et les terroristes, d'autre part, entre la population et les terroristes. Ces complicités affaiblissent le renseignement. Il n'est pas rare de constater des débarquements de responsables du renseignement ou des arrestations au sein des agents du renseignement pour avoir ébruité des opérations ou des populations qui hébergent des terroristes. Des complices ont été souvent démasqués dans plusieurs attentats en France, en Allemagne, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. En Côte d'Ivoire, par exemple, un officier du nom de Bamba Daouda a été arrêté, selon le magazine Jeune Afrique, dans un numéro publié en ligne le 11 juin 2020, lors d'une opération antiterroriste dans le nord du pays, accusé d'avoir donné une information sur l'opération « Comoé » à un individu qui l'a ébruitée. Le magazine relève, à cet effet, que « les détails de « Comoé » ont été communiqués à un civil par le commandant d'escadron mobile de Kong et sont arrivés aux oreilles d'un informateur de la katiba, un commerçant de Kafolo, une ville frontalière du Burkina Faso » (J. Afrique, 2020). Toujours selon le magazine, « cette fuite a notamment permis au chef de la cellule jihadiste de s'évaporer dans la nature » (2020). L'opération a, par conséquent, échoué. La moralité de cet officier a été mise en doute. Un autre numéro du magazine Jeune Afrique publié plus tôt le 22 mai note que « Daouda Bamba a été incarcéré pour « mauvaise moralité », pour le moment à titre disciplinaire et pour une période de cinquante jours »⁴ (2020). La complicité entre population et terroristes est avérée.

Revenant à la complicité entre les populations et les terroristes, c'est bien souvent que des terroristes sont transportés, coachés, bénéficient de gîte et couvert de certaines personnes qui sont aussi des indicateurs pour les terroristes. Cette collaboration est bien souvent due à la pauvreté, au chômage, à l'oisiveté et à la corruption qui sévissent dans bien de milieux où les attaques sont perpétrées. D'ailleurs, le président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire évoque clairement la corruption comme l'un des éléments amplificateurs du terrorisme lors de l'ouverture de la 8^e Assemblée générale biennale du réseau des parlementaires africains anti-corruption tenue le 26 juillet 2022 au Bénin. Les propos du président sont relayés par le quotidien d'informations ivoirien Soirinfo. Selon le journal, « le terrorisme, qui sévit au

⁴ Nos investigations ne nous ont, malheureusement, pas permis d'avoir des informations sur la situation actuelle de cet officier.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Sahel et qui étend ses tentacules dans les pays côtiers, se nourrit en partie de la corruption » (A. Sanou, 2022, p. 2). Le quotidien poursuit pour dire que « les divers trafics des armes, de drogue, de carburant, de métaux précieux et autres, qui servent de ressources à l'amplification du terrorisme, sont alimentés par la corruption » (A. Sanou, 2022, p. 2).

Un autre phénomène qui fragilise la lutte contre le terrorisme est relatif aux stratégies des terroristes. C'est d'abord une guerre asymétrique que ces bandes organisées pratiquent. Elles tuent des civils, des militaires, provoquent des fuites et déplacements de personnes entraînant ici le courroux des populations qui fustigent les dirigeants et qui fragilise le tissu social. Si les frontières entre les pays européens sont très surveillées avec des moyens modernes de surveillance, la porosité des frontières est un mal bien connu dans les pays africains. Ainsi, plusieurs endroits de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso sont franchies de part de d'autre le plus souvent sans contrôle. Un numéro en ligne du magazine Jeune Afrique du 25 mai révèle, au sujet de cette porosité, que « d'après un habitant de Tindalla, des hommes suspects étaient présents dans la zone depuis plus d'un mois, allant et venant d'un côté et de l'autre de la frontière burkinabè » (2020).

Il est loisible d'ajouter à ces défaillances le non-relèvement et le non renforcement des capacités opérationnelles des forces militaires et paramilitaires, le non renforcement des capacités des hommes par la formation et l'entraînement (R. A. Souaga, 2020), surtout des forces de défense et de sécurité des pays africains subsahariens donc de la Côte d'Ivoire et du Burkina qui sont aussi des obstacles dans la lutte contre le terrorisme. Il est clair que ces défaillances occasionnent bien souvent le manque d'assurance et la peur chez les forces de défense et de sécurité et par conséquent ne sont pas souvent à la hauteur face à des attaques terroristes.

2. De l'efficacité ou de l'inopérance du Traité de l'Élysée et du TAC dans la lutte contre le terrorisme

Face aux multiples attaques terroristes, le Traité de l'Élysée et le TAC sont-ils des outils complémentaires crédibles, efficaces et efficients dans la lutte contre le terrorisme pour l'instauration et la préservation d'une paix durable dans les pays signataires ? La notion de « complémentaires » est une notion importante. En effet, les nations étant soucieuses de leur sécurité, nul État ne confierait sa sécurité et celle de sa population à un autre ou à un organisme ou à un traité, quel qu'il soit. C'est pourquoi, les mécanismes internes de lutte contre le terrorisme sont mis en place par chaque nation. Toutefois, ces mécanismes, comme évoqués plus haut, et considérés comme les outils primaires et principaux de lutte, s'avèrent parfois défaillants ou inefficaces, d'où l'importance de l'analyse de l'efficacité des deux traités qui viennent compléter les systèmes internes de lutte. Il est important de rappeler, à toutes fins utiles, qu'au moment où le Traité de l'Élysée et le TAC se signaient, le terrorisme n'avait pas pris autant d'ampleur dans les pays et zones géographiques concernés. Cependant, l'analyse minutieuse de ces traités montre que déjà, les dirigeants, à ces différentes époques, ont eu le flair et ont anticipé sur la lutte contre le terrorisme.

Concernant la mise en œuvre pratique du Traité de l'Élysée, il est à remarquer que ce traité, vu les contingences sécuritaires du moment, a été complété par le Traité d'Aix-la-Chapelle signé le 22 janvier 2019, soit 56 ans après jour pour jour après la signature du Traité de l'Élysée, pour le rendre beaucoup plus opérationnel. Contrairement au premier traité, ce deuxième mentionne une « clause de défense mutuelle » en cas d'agression. Aussi, le terrorisme est-il évoqué de façon expresse. Selon le Traité de Aix-la-Chapelle, l'Allemagne et la France « pourront déployer des moyens ensemble en cas d'attaque

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

terroriste ou coopérer sur les grands programmes militaires... » (L. Monde, AFP, 2022). Le gouvernement français, même, a affirmé, lors de la signature de ce traité, que les deux États n'étaient « jamais allés aussi loin en matière de défense » (L. Monde, AFP, 2022). Déjà, lors de la déclaration conjointe au 55^e anniversaire du Traité de l'Élysée le 22 janvier, la France et l'Allemagne s'étaient engagées à « approfondir encore la coopération de façon concrète » (2018) et à « agir conjointement en faveur de la sécurité, de la paix et du développement » (2018). À cet effet, les deux États veulent coopérer « dans les domaines des politiques étrangère, de défense, de sécurité et en matière de lutte contre le terrorisme international, de gestion des crises... » (2018). La déclaration conjointe ajoute que les deux parties comptent, « rapprocher leurs cultures stratégiques en matière de défense, de sécurité et de renseignement, notamment en développant la coopération entre leurs forces de police et services de renseignement » (2018). Pour l'heure, nous n'avons pas connaissance d'opérations conjointes déjà effectuées par les forces de sécurité des deux États. Toutefois, le mécanisme sera automatiquement mis en œuvre quand cela sera jugée nécessaire face à une attaque terroriste

Quand nous nous référons au préambule du TAC, comme mentionné plus haut, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont décidé de raffermir leur coopération dans des domaines d'intérêt commun dont les domaines militaire, sécuritaire et judiciaire et aussi de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité. Aussi, peut-on lire, dans la déclaration commune franco-allemande qui précède la signature du Traité de l'Élysée, un point ayant trait clairement à leur sécurité. Les deux États mentionnent, à cet effet, qu'ils sont « conscients de la solidarité qui unit les deux peuples tant du point de vue de leur sécurité que du point de vue de leur développement économique et culturel » (2012).

La consolidation des relations dans des domaines stratégiques tels que la Défense, la Sécurité, les Affaires étrangères avec les implications y afférentes traduites dans les objectifs et principes de la coopération du TAC que dans le programme du Traité de l'Élysée est un levier important qui sous-tend l'opérationnalité des traités c'est-à-dire leur mise en œuvre pratique. Concernant justement la pratique, il est à observer que l'escalade de la violence terroriste au Burkina Faso et les attaques ainsi que les réelles menaces terroristes en Côte d'Ivoire surtout au nord du pays ont amené les deux nations frontalières à entreprendre ensemble des opérations militaires conjointes. L'on se rappelle que Passot, plus haut, a décrit le terrorisme comme étant un « continuum transfrontalier et relationnel », donc une continuité dans l'espace et le temps et qui tisse une toile d'araignée en vue de s'implanter et devenir très fort. Suivant la description sus-mentionnée de Passot, des mouvements suspects d'individus ont été observés de part et d'autre de la frontière ivoiro-burkinabè.

Avant l'attaque de Kafolo au nord de la Côte d'Ivoire que nous avons abordée plus haut, une source sécuritaire affirme que « les assaillants sont venus du Burkina Faso, mais certains étaient sans doute entrés en territoire ivoirien depuis plusieurs jours pour faire des repérages. Des habitants avaient remarqué des mouvements suspects » (V. Duhem, 2022). Pour contrer ce terrorisme transfrontalier, l'Opération conjointe entre les armées ivoirienne et burkinabè baptisée « Comoé » a été lancée mi-mai 2020. Le magazine d'information Jeune Afrique dans son numéro du 25 mai avec AFP, à propos de cette initiative qui en était une première dans les relations ivoiro-burkinabè, affirme que « pour la première fois, les armées ivoirienne et burkinabè ont mené une opération militaire conjointe à la frontière des deux pays » (2020). L'armée ivoirienne voit dans cette opération conjointe une réussite. Elle assure même que « la zone est sous contrôle » (J. Afrique ; AFP, 2020) et elle mentionne même la « satisfaction des deux états-majors » (J. Afrique ; AFP, 2020) et les « excellents résultats obtenus grâce à la

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

parfaite coordination entre les deux armées » (J. Afrique ; AFP, 2020). Dressant le bilan de l'opération, l'Etat-major ivoirien avance ceci :

Une « base terroriste » a été détruite à Alidoukou, côté burkinabè. Huit « terroristes » ont été tués et 38 suspects interpellés, dont 24 au Burkina et 14 en Côte d'Ivoire, avant d'être remis aux services de renseignements. Des armes, munitions, clés USB et téléphones portables ont également été saisis lors de l'opération (J. Afrique ; AFP, 2020).

Ce résultat tangible est dû, selon les Chefs d'État-major burkinabè et ivoirien, à l'union des forces, à la collaboration. Les bienfaits de cette opération sont même vantés par les deux officiers⁵ (J. Afrique ; AFP, 2020). Cette entreprise se poursuit afin de nettoyer les bases des terroristes et d'éradiquer ce fléau à terme. Les différentes dispositions contenues dans les traités et leur opérationnalité sont des facteurs qui peuvent garantir la paix et la stabilité dans la lutte contre le terrorisme. Vu les résultats des opérations conjointes, nous pouvons affirmer que le TAC apparaît comme un outil complémentaire de lutte âpre et transfrontalière contre le continuum transfrontalier qu'est le terrorisme. Les terroristes sont, grâce à ce traité, traqués de part et d'autre des frontières.

Toutefois, l'efficacité de ces traités reste encore contrariée par le principe de souveraineté encore trop existant dans les pays africains et par des politiques d'action communes qui, malheureusement bien souvent, ne font pas l'unanimité dans certains domaines au sein des États de l'Union européenne. En outre, les opérations conjointes demeurent encore des opérations spontanées, isolées et axées essentiellement sur les zones frontalières. La lutte contre le terrorisme doit rester dynamique et empreinte de beaucoup de résilience, d'innovation et de créativité de la part des différents États pour la quiétude des populations, car les terroristes mènent une guerre asymétrique, donc difficile à maîtriser. Cette lutte doit être menée dans une approche holistique avec une coopération et la coordination des efforts renforcées des États regroupés dans des ensembles plus grands (A. Sylla, 2022, p.3), qu'ils soient sous régionaux tels que la CEDEAO (Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest) ou continentaux tels que l'Union européenne. Aussi, pour que la lutte soit plus efficace, les États du Traité de l'Elysée, beaucoup plus riches et expérimentés en matière de lutte contre le terrorisme, devraient-ils apporter davantage d'aide et faire bénéficier de leur expérience aux États du TAC qui n'ont pas forcément les moyens et la technique appropriés pour faire face à ce monstre sécuritaire qu'est le terrorisme. Des efforts sont déjà à louer à ce sujet. La France a, entre autres, aidé à la construction, à l'équipement d'une académie de lutte contre le terrorisme en Côte d'Ivoire, précisément à Jacquville, ville située non loin d'Abidjan ainsi qu'à l'entraînement de forces de défense et de sécurité afin de renforcer leur capacité.

Aussi, lors d'une visite rendue au Vice-président ivoirien, le 25 octobre 2022, l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, Ingo Herbert, affirme-t-il que son pays soutient la Côte d'Ivoire dans la lutte contre le terrorisme et dans d'autres domaines (J. télévisé RTI, 2022). Quand on sait l'engagement de la France dans la lutte contre le terrorisme au Sahel et son appui au G5 Sahel, ce serait un secret de polichinelle que de dire que le Burkina Faso a aussi bénéficié de l'aide de ce pays partenaire.

⁵ Selon le Général Moïse Miningou, Chef d'état-major de l'armée burkinabè, « les deux armées se sont rassemblées. Il n'y a plus de possibilité de s'échapper. C'est cela qui nous a permis d'avoir des résultats tangibles. Nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin. C'est une première mais je peux vous assurer que ce ne sera pas la dernière. » Pour le Général Lassina Doumbia, Chef d'état-major de l'armée ivoirienne, « il est nécessaire pour nous de nous unir pour faire face à la menace. Eux (les terroristes), ils ont réussi à le faire. Ils arrivent à se solidariser entre groupes armés terroristes. Si nous ne le faisons pas, évidemment, on perdra la guerre. »

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Conclusion

Pour mettre fin à leur rivalité historique, la France et l'Allemagne ont signé le Traité de l'Élysée. De leur côté, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont signé le Traité d'Amitié et de Coopération (TAC). À travers ces traités, ces États ont décidé de coopérer dans des domaines d'intérêt commun tels que la défense, la sécurité, la justice, le renseignement. La montée de la menace et des attaques terroristes dans le monde, de nos jours, inquiète de plus en plus. L'Allemagne, la France, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso n'ont pas échappé à ce phénomène. Ces pays ont connu diversement des attaques terroristes meurtrières avec des bilans lourds. Certes, les États, individuellement, mettent en place des mécanismes internes de lutte pour éviter les assauts des terroristes, mais force est de reconnaître que bien souvent ces dispositifs regorgent de failles qui les inhibent. Les traités de coopération apparaissent alors comme des outils complémentaires pouvant aider à lutter efficacement contre le continuum transfrontalier que représente le terrorisme. En témoignent l'opération militaire conjointe « Comoé » entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire auréolée de résultats positifs ou les nouvelles dispositions plus opérationnelles introduites dans le Traité d'Aix-la-Chapelle qui complète le Traité de l'Élysée, le rapprochant beaucoup plus des populations dans la lutte contre le terrorisme. Ici, aussi, leur efficacité est freinée par des principes de fonctionnement de ces États tels que la souveraineté trop existante chez les États africains ou les politiques d'action communes dans l'Union européenne, qui, souvent pour certaines questions, ne sont pas menées à terme à cause du désaccord des États membres.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Bibliographie

« Aix-la-Chapelle, Macron et Merkel veulent relancer la coopération franco-allemande », 2019, Le Monde avec AFP, en ligne, [https:// www. lemonde.fr/international/article/](https://www.lemonde.fr/international/article/), (12.10.2022).

« Attaques de Kafolo, les détails du coup de filet en Côte d'Ivoire », 2020, Jeune Afrique, en ligne, <https://www.jeuneafrique.com/1006952/politique/attaque-de-kafolo-les-detais-du-coup-de-filet-en-cote-divoire/>, (20.09.2022).

« Burkina Faso-Côte d'Ivoire: Les secrets de l'opération antiterroriste « Comoé » : L'opération « Comoé », lancée le 14 mai dans le nord de la Côte d'Ivoire, près de la frontière burkinabè, a permis d'affaiblir une cellule jihadiste liée à Amadou Koufa », 2020, Jeune Afrique, en ligne, <https://www.jeuneafrique.com/998211/politique/burkina-faso-cote-divoire-les-secrets-de-operation-antiterroriste/> (17.08.2022).

« Charlie Hebdo visé par une attaque terroriste, deuil national décrété », 2015, Le Monde.fr avec AFP et Reuters, en ligne, https://www.lemonde.fr/societe/article/2015/01/07attaque-au-siege-de-charlie-hebdo_4550630_3224.html (19.09.2022).

COMBIS Hélène, Charles de Gaulle, 2013, « Les 50 ans du Traité de l'Élysée », en ligne, [http:// www.radiofrance.fr/franceculture/les-50-ans-de-l-elysee](http://www.radiofrance.fr/franceculture/les-50-ans-de-l-elysee) 5462464, (12.05.2022).

« Côte d'Ivoire : échec d'une opération antiterroriste dans le Nord », 2020, Jeune Afrique, en ligne, <https://www.jeuneafrique.com/985885/politique/cote-divoire-echec-dune-operation-antiterroriste-dans-le-nord/>, (15.07.2022).

Déclaration commune franco-allemande, 2012, en ligne, http://www.cvce.eu/obj/declaration_commune_franco_allemande_paris_22_janvier_1963-fr5c771e9f-810d-426d-94ff-ee035b542a67.html, (10.08.2022).

DIABATE Boyo Franck, 2022, « Lutte contre le terrorisme / Téné Birahima, ministre de la Défense : Ceux qui entraveront la marche du pays auront la réplique adéquate », *Le Jour plus*, N°4903 du mercredi 27 juillet.

DUHEM Vincent, 2020, « Terrorisme : l'attaque de Kafolo, un tournant pour la Côte d'Ivoire ? », en ligne, <https://www.jeuneafrique.com/1000865/politique/terrorisme-lattaque-de-kafolo-un-tournant-pour-la-cote-divoire/>, (20.09.2022).

« Élysée, 55^e anniversaire de la signature du Traité sur la coopération franco-allemande du 22 janvier 1963 (Traité de l'Élysée) », 2018, en ligne, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/01/21/declaration> (21.01.2018).

GORMEZANO David avec AFP, Reuters et RFI, 2022, « Le Burkina Faso déstabilisé par les violences jihadistes », en ligne, <https://www.france24.com/afrique/20220124-le-burkina-faso-d-c3%a9stabilis-c3%a9-par-les-violences-jihadistes>, (25.08.2022).

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

« Le journal télévisé », *RTI*, (télévision), présentatrice : Juliette Weah, 13H-13H30 (du lundi au dimanche), (26.10.2022).

« Le président a nommé ce vendredi 21 octobre le capitaine Oumarou Yabré au poste de Directeur général de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR), 2022, *FASOT 7*, en ligne, <https://l.kphx.net/s?d=6215596103738290753&extra=Q1RSWT1DSSZMTkc9ZnlR11=&g=9c9e378cb897794de73a7c735eC19dbf>, (23.10.2022).

MIEU Baudelaire, 2020, « Côte d'Ivoire : attaque meurtrière contre des militaires près de la frontière du Burkina », *Jeune Afrique*, en ligne, www.jeuneafrique.com, (10.10.2022).

« Opération antidjihadiste conjointe Côte d'Ivoire-Burkina : Abidjan salue d'«excellents résultats », 2020, *Jeune Afrique avec AFP*, en ligne, <https://www.jeuneafrique.com/987353/politique/operation-antidjihadiste-conjointe-cote-divoire-burkina-abidjan-salue-d-excellents-resultats/>, (10.08.2022).

PASSOT Olivier, 2018/2, « Renseignement français et lutte contre le terrorisme. Evolutions récentes et perspectives », *Les Champs de mars*, n°31, p. 63-71, en ligne, <https://www.cairn.info/revue-les-champs-de-mars-2018-2-page-63.html>, (10.11.2022).

« Question de société », *Radio France* (radio), animateur : Jules de Kiss, samedi et dimanche 10H51, 12H51 et 15H04 (15.09.2022).

« Reporter », 2022, *France 24* (télévision), animateur : Antoine Corméry, tous les samedis à 21H10, (20.09.2022).

REYNIE Dominique (Dir.) ; Fondapol, 2019, *Les attentats islamistes dans le monde 1979-2019*, en ligne, <https://www.fondapol.org/etude/les-attentats-islamistes-dans-lemonde-1979-2019/>, (10.10.2022).

SAINT-PAUL Patrick, 2011, « Fusillade à l'aéroport de francfort : la piste islamiste, publié le 02 mars, en ligne », <https://www.lefigaro.fr/international/2011/03/02/01003-20110302ARTIGIG00746-deux-morts-dans-une-fusillade-a-l-aeroport-de-francfort.php>, (08.09.2022).

SANOU Alassane, 2022, « Adama Bictogo : le terrorisme, qui sévit au Sahel et qui étend ses tentacules dans les pays côtiers, se nourrit en partie de la corruption », *Soirinfo*, N°8327 du mercredi 27 juillet.

SOUAGA Adam's Regis, 2020, « Des changements attendus dans les services de renseignement ivoiriens », *7Infos*, en ligne, <https://www.7info.ci/des-changements-attendus-dans-les-services-de-renseignement-ivoiriens/>, (10.10.2022).

SYLLA A., 2022, « Lutte contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO : les attachés de défense aux Etats-Unis réfléchissent à des stratégies », *Soirinfo*, N°8327 du mercredi 27 juillet.